

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE122

présenté par

Mme Massat, Mme Battistel, Mme Got, Mme Marcel, Mme Santais, Mme Dombre Coste,
M. Calmette et Mme Poumirol

ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 3 par la phrase :

« Afin de faciliter la pratique de l'agriculture pluriactive, ils veillent à proposer une offre suffisamment diversifiée de formations bi-qualifiantes, notamment lorsqu'ils sont implantés en zones de montagne ou à proximité. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement insiste sur l'enjeu que représente pour les territoires de montagne notamment, la poursuite d'une politique d'enseignement agricole visant la pluriactivité des actifs agricoles. Celle-ci est en effet fréquente et essentielle en zone de montagne, où beaucoup d'actifs agricoles ne tirant pas de revenus suffisants de cette activité ont recours à au moins une autre activité professionnelle.